



Ne plus etre co-emprunteur

Par **plessis benoit**, le **23/02/2011** à **18:10**

Bonjour,
A la suite de mon divorce, mon ex femme a conservé un bien immobilier et le credit immobilier.
La banque a refusé de retirer mon nom du dossier et me laisse co-emprunteur malgré moi.
Quels recours ai-je contre la banque pour ne plus etre co-emprunteur de mon ex-femme?
par avance mercir
cordialement

Par **amajuris**, le **23/02/2011** à **20:14**

bjr,
le jugement de divorce ne s'applique pas sur les garanties de la banque sinon ce ne serait plus une garantie.
vous ne pouvez pas de votre propre autorité décider de ne plus être co-emprunteur.
le problème de prêt aurait du être réglé au divorce.
cdt

Par **plessis benoit**, le **23/02/2011** à **20:43**

Merci pour votre réponse. Toutefois lors de la séparation de bien il a été arrêté que mon ex-femme prenait le bien et le credit a sa charge. Pourquoi la banque m'a t'elle gardé comme co-emprunteur.... comment sortir de se borbier?

Par **mimi493**, le **23/02/2011** à **22:37**

La banque n'est pas tenu par le jugement de divorce où vous n'auriez jamais du accepter que

le crédit commun perdure.
La seule façon de vous dégager du crédit est que votre ex-épouse prenne un autre crédit à son nom seul pour racheter le crédit commun (ce qui aurait du être exigé par vous lors de la liquidation de la communauté)